



S.D.P.M

SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

1^{ER} Syndicat National Professionnel

50 Délégations – 250 Sections Locales
Revue nationale tirée à 15 000 ex.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Paris, le 18 juin 2013.

COMMUNIQUE DE PRESSE

VILLE : ANZIN (59)

LE SYNDICAT ATTAQUE EN JUSTICE LE DIRECTEUR DE LA SECURITE ET PREVENTION

Les adhérents et délégués du SDPM, 1^{er} syndicat national professionnel, lui ont fait savoir qu'un retraité de la Police Nationale, aurait été embauché par la commune d'ANZIN, et placé à la tête de la Police Municipale. Ce qui est confirmé par un article de « La Voix du Nord » du 21/12/2012. Depuis le syndicat a opéré une instruction attentive concernant la position administrative de M. Jean-Marc LAFAYE.

Il s'avère que sous le couvert d'un contrat de responsable de la sécurité urbaine, M. LAFAYE dirige la Police Municipale et mène des opérations opérationnelle de police. D'ailleurs, il a même posé en photo en tenue de Policier Municipal qu'il a allègrement porté en toute illégalité.

D'ailleurs, la commune a même tenté de lui faire obtenir auprès du Procureur de la République, un agrément de « chef de service de police municipale contractuel ». Cet agrément lui a été retiré par le Procureur, à la demande du syndicat, et aucun autre ne lui a été délivré. Aucune assermentation ne peut d'ailleurs lui être légalement délivrée.

Pourtant on continue à voir M. LAFAYE dans des opérations de police, et diriger la Police Municipale.

En conséquence de quoi, le syndicat dépose au Tribunal administratif une procédure contre son emploi et dépose une plainte pénale auprès du Procureur de la République de VALENCIENNES et demande l'ouverture d'une enquête par l'IGPN, compétente aussi pour la Police Municipale, pour « usurpation de fonctions, port illégal d'uniforme et immixtion dans une fonction sans titre ».

A ce sujet, le SDPM transmet dans sa plainte au Procureur de la République, un relevé de toutes les opérations de Police que M. LAFAYE aurait pu accomplir, ainsi que les noms des témoins à entendre à ce sujet.

« M. LAFAYE n'est pas chef de la police municipale. Il n'a pas à diriger les policiers municipaux, ni à participer aux opérations de police. Si j'étais suis Officier de Police Judiciaire, je le ferais dégager des opérations menées par les forces de police nationale ou municipale. S'il insistait je le placerais en garde à vue, car il n'est pas policier, n'a aucun pouvoir de police et n'a pas à s'immiscer dans ces fonctions. » dixit le Président du Syndicat Cédric MICHEL.

Contact presse :

M. Cédric MICHEL

Président National du SDPM

☎ 0.826.81.68.93 - 📞 06.22.71.42.45 – 📠 05.24.84.12.27

✉ president@sdpm.net